PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

Présents : Fabienne GIRERD, Thomas LEFRANCQ, Coralie BOIS, Bernard LAURENT, Philippe MENARD-BOCQUET, Marion VANBERVLIET, Justine BOUFFAR-ROUPÉ, Dana SAVAGE, Sylvain VEYRON, Jennifer CHAMBET
Excusé : Karim WINCKEL,
Pouvoir :
Date de la convocation : 11/06/2026
Début de séance : 20h00
Secrétaire de séance : Jennifer CHAMBET

Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2026

Mme le Maire propose d'arrêter le procès-verbal de la séance précédente.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 21 mai dernier est arrêté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal

- **Finances**

  - Devis :

  SYLAEX – Curage des voies d'eau et caniveaux – 1 824 € TTC

  SPIE BATIGNOLE – Réfection chaussée – 14 786.40 € TTC

  Alpes Eau Service – Contrôle et entretien bouches incendie – 1 128 € TTC

  DEKRA – Contrôle électrique des bâtiments et contrôle de l'aire de jeux – 2 380 € TTC

- **Urbanisme**

  - Réception de DIA – Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens suivants :

  Maître TOMASZEK – Parcelle B 1666 – Route d'Ayn – Bâti
  Maître VALERO-PISSARD – Parcelles B 192,194,2015 – Chemin de la Source – Bâti
  Maître REYNAUD-PALIGOT – Parcelle A 1016 – La Drevettière – Non bâti

  - Autorisations d'urbanisme :

  PC : 25 01007 Construction d'un bâtiment agricole - Accordé

  DP : 26 05004 Division foncière en vue de construire - Accordé

1) **Convention de mise à disposition de la saleuse entre Ayn et Dullin**

Délibération 2026-06-15/01

Dans un objectif de rationalisation des dépenses, les communes d'Ayn et de Dullin souhaitent mutualiser l'utilisation d'une saleuse par la signature d'une convention qui en définira les conditions.

La convention est lue en conseil et sera jointe à la délibération.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de mise à disposition d'une saleuse avec la commune d'Ayn
- Autorise Madame le maire à signer ladite convention

.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2) Autorisation de revente d'un bien porté par l'EPFL à un tiers désigné

Délibération 2026-06-15/02

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, la collectivité a régularisé une convention d'intervention et de portage foncier en date du 13/10/2023 portant sur un tènement foncier d'environ 9 947 m² dont la parcelle B 1761 mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour une durée de 5 ans.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m²)	Nature cadastrale	Zonage
Les Gabriaux	B 1761	Les Gabriaux	2127	Pré	Agricole

L'article 7 de la convention précitée prévoit :

« A la date d'échéance de la présente convention, l'EPFL de la Savoie procédera à la rétrocession du bien à la Collectivité. Le transfert de propriété à son profit induit le remboursement de l'intégralité des sommes dues à l'EPFL de la Savoie. Toutefois, en concertation avec la Collectivité signataire aux présentes, et à sa demande expresse, la revente de la propriété pourra être réalisée au profit d'un tiers attributaire, garant du projet de la Collectivité »

L'article 10.3 de la convention précitée prévoit :

« En cas de revente à un tiers désigné par la Collectivité, les avances en capital seront remboursées à la Collectivité dès l'encaissement des fonds du cessionnaire »

Dans le cadre de cette opération la collectivité demande à l'EPFL de rétrocéder à M. Bertagnolio et Mme Claret, les biens ci-dessous au prix indiqué :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix de rétrocession
Les Gabriaux	B 2215 détachée de la parcelle B1761	Les Gabriaux	160	Pré	Agricole	0.50€/m²

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'EPFL à rétrocéder à M. Bertagnolio et Mme Claret au prix de 0.50€/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'EPFL à rétrocéder le bien mentionné ci-dessus aux tiers désignés au prix de 0.50€/m².

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3) Demande de subvention de l'association Multi-activité du Lac

Délibération 2026-06-15/03

L'association de St Alban de Montbel propose aux enfants des activités hebdomadaires, des stages ou du ski en hiver et renouvelle sa demande de subvention auprès de la commune.

Cette année, 11 enfants de Dullin y sont inscrits.

Le conseil décide d'octroyer 30€ par enfant soit 330€

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4) Renouvellement de la convention salle du Bon Temps

Délibération 2026-06-15/04

La convention de mise à disposition de la salle du Bon Temps pour l'activité professionnelle de sophrologie de Mme NICOLAS arrive à échéance le 30 juin 2026.

Mme le maire propose de renouveler cette convention du 1er juillet au 31 décembre 2026 dans les mêmes conditions.
Pour rappel, la mise à disposition de la salle est de 150€/mois.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de mise à disposition de la salle du Bon Temps
- Autorise Mme le maire à signer cette convention.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5) Divers

- Point Ecole
- Point conteneurs à ordures ménagères
- Mise à jour du PCS

Fin de séance : 21h43

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 20 juillet 2026

Fabienne GIRERD, maire

Jennifer CHAMBET, secrétaire de séance